



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014 A 20H30**

L'an deux mille quatorze,

Le quinze décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE (à partir de vingt et une heures dix), Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Thomas BATIGNE, Karel KURZWEIL, Karine LATOS-MAINA, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

Procurations :

Sylvie SORMAIL à Karel KURZWEIL.

Isabelle TRAPPIER à Thomas BATIGNE.

Pierre VEZY à Gérard PARFAIT.

Agathe SCARDILLI à Éric FROMMWEILER.

Christophe GOETHALS à Camilla BURG.

Capucine DESBOIS à Florent BORON.

Absente : Muriel DEGAVRE (de vingt heures trente à vingt et une heures dix).

Secrétaire de séance : Thomas BATIGNE.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

A) Approbation du Procès Verbal de la séance du 24 novembre 2014.

Le Procès Verbal de la séance du 24 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL représentée par Karel KURZWEIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Thomas BATIGNE, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Gérard PARFAIT, Agathe SCARDILLI représentée par Éric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS représenté par Camilla BURG, Karine LATOS-MAINA, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Florent BORON, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

B) Décisions du Maire, en vertu de la délibération du 29 avril 2014 :

N°44 : Contrat de cession présenté par la SARL « LES CALÈCHES DE VERSAILLES » pour l'organisation de ballades en calèche le 13 décembre 2014 de 10h à 12h et de 14h à 17h au départ de la place de l'Europe pour un montant de 836€ TTC.

N°45 : Contrat de cession présenté par l'association LES PONTS MUSICAUX pour sa représentation du spectacle « Méditerranée » le 29 novembre 2014 à 20h30 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche pour un montant de 1 200 € TTC.

N°46 : Marché relatif à la modification du plan local d'urbanisme de Saint-Nom-la-Bretèche avec l'agence d'urbanisme ESPACE VILLE pour un montant annuel de 19 800 € TTC.

N°47 : Convention de prestation de service avec la société Franck RAIJASSE pour l'animation des temps périscolaire (année 2014-2015) pour un coût horaire de 32 € net (TVA non applicable).

N°48 : Contrat de cession présenté par L'HARMONIE DU VESINET pour sa représentation du spectacle déambulatoire lors de la retraite aux lampions le 13 décembre 2014 à partir de 17h30 au départ de l'Espace JKM pour un montant de 800 € TTC.

N°49 : Suppression de la sous régie de recettes des affaires culturelles et associatives.

N°50 : Modification de l'encaisse de la régie unique regroupant : le restaurant scolaire, les études du soir, la garderie périscolaire, les Nouvelles Activités Périscolaire et les activités du pédibus, pour un montant maximum fixé à 28 000 €.

N°51 : Protocole d'accord présenté par la société PUBLIHEBDOS pour un montant de 265 € TTC.

N°52 : Contrat de vente de gaz n°20141112-32537 avec GDF Suez pour le pôle sportif sis rue Charles de Gaulle pour un abonnement annuel de 183,84 € et un prix de la consommation de 46,25 € / MWh (soit 0,04625 € / kWh).

N°53 : Contrat de cession présenté par Bruno LARIOS pour l'installation d'un manège sur la Place de l'Europe du 25 novembre au 14 décembre 2014 pour un montant de 350 € TTC.

N°54 : Prêt à titre gratuit de matériel électoral (= 8 isolements électoraux) à l'égard de La Poste au vu de l'organisation des élections professionnelles prévues du 1^{er} au 4 décembre 2014.

N°55 : Contrat relatif à la maintenance des panneaux lumineux de la Ville de Saint-Nom-la-Bretèche avec la société LUMIPLAN VILLE pour un montant de 4 437,78 € HT pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015.

C) Notes de Synthèses :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

N° 2014-12/90 : Décision modificative n°2 au budget principal ville – Exercice 2014

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE la décision modificative n° 2, telle que détaillée :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DM N°2 Commune Saint-Nom-la-Bretèche

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-616-414 : Primes d'assurances	23 400,00			
D-6188-025 : Autres frais divers		1 300,00		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	23 400,00	1 300,00	-	-
D-64111-020 : Rémunération principale		44 000,00		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	-	44 000,00	-	-
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel				9 660,00
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	-	-	-	9 660,00
D-6535-021 : Formation		2 000,00		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	-	2 000,00	-	-
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance		4 260,00		
D-668-01 : Autres charges financières		500,00		
TOTAL D 66 : Charges financières	-	4 760,00	-	-
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 000,00		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	-	1 000,00	-	-
R-70846-020 : Au GFP de rattachement				6 000,00
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	-	-	6 000,00
R-7484-020 : Dotation de recensement				11 100,00
R-7488-01 : Autres attributions et participations				2 900,00
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	-	-	-	14 000,00
Total FONCTIONNEMENT	23 400,00	53 060,00	-	29 660,00

INVESTISSEMENT				
D-16441-01 : Opérations afférentes à l'emprunt		2 200 000,00		
D-2764-01 : Créance sur des particuliers	2 075 000,00			
R-16449-01 : Opérations afférentes à l'opt° de tirage sur ligne de trésorerie				2 200 000,00
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	2 075 000,00	2 200 000,00	-	2 200 000,00
D-1641-01 : Emprunts en euros		2 000,00		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	-	2 000,00	-	-
D-202-501-820 : Mairie		9 800,00		
D-2031-020 : Frais d'études	5 000,00			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	5 000,00	9 800,00	-	-
D-20421-501-020 : Mairie		5 000,00		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	-	5 000,00	-	-

D-2128-510-412 : Équipements sportifs	2 000,00			
D-21311-501-020 : Mairie		6 747,00		
D-21312-502-212 : Ecole Élémentaire		9 000,00		
D-21312-504-211 : Restaurant scolaire	950,00			
D-21318-505-324 : Église	1 190,00			
D-21318-506-71 : Logements communaux	5 000,00			
D-21318-507-020 : Ateliers municipaux		6 300,00		
D-21318-508-321 : Bibliothèque municipale	1 270,00			
D-21318-509-33 : Espace Culturel J.K.M.	1 700,00			
D-21318-515-020 : Presbytère	10 000,00			
D-2152-517-822 : Voirie - hydrants	14 477,00			
D-2158-512-64 : Construct. et install. d'un centre multi accueil		2 740,00		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	36 587,00	24 787,00	-	-
D-2764-01 : Créances sur des particuliers		2 075 000,00		
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	-	2 075 000,00	-	-
Total INVESTISSEMENT	2 116 587,00	4 316 587,00	-	2 200 000,00

Total Général	2 229 660,00	2 229 660,00		
----------------------	---------------------	---------------------	--	--

(1) y compris les restes à réaliser

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL représentée par Karel KURZWEIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Thomas BATIGNE, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Gérard PARFAIT, Agathe SCARDILLI représentée par Éric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS représenté par Camilla BURG, Karine LATOS-MAINA, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Florent BORON, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2014-12/91 : Débat d'orientations budgétaires 2015

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2015, pour le budget principal et le budget annexe du service assainissement de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche.

N° 2014-12/92 : Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP2015

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015, selon l'affectation ci-dessous :

Budget Principal Commune

Affectation des crédits	BP 2014	Ouverture de crédits 2015
Frais d'études	41 567,00 €	10 000,00 €
Agencements et aménagements de terrains	139 877,00 €	30 000,00 €
Constructions et travaux dans les bâtiments communaux (hôtel de ville, écoles, JKM, maison des associations...)	311 994,00 €	70 000,00 €
Installations, matériel et outillage technique	632 592,00 €	150 000,00 €
Matériel de bureau, matériel informatique, mobilier et tout équipement complémentaire pour les bâtiments communaux	74 385,00 €	18 000,00 €
Pole sportif (AP/CP – Délibération n°2013-03/13)	4 312 222,00 €	615 000,00 €
TOTAL	5 512 637,00 €	893 000,00 €

Budget Annexe Assainissement

Affectation des crédits	BP 2014	Ouverture de crédits 2015
Frais d'études	26 224,00 €	6 000,00 €
Travaux sur réseau d'assainissement	373 849,00 €	93 000,00 €
TOTAL	400 073,00 €	99 000,00 €

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL représentée par Karel KURZWEIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Thomas BATIGNE, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Gérard PARFAIT, Agathe SCARDILLI représentée par Éric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS représenté par Camilla BURG, Karine LATOS-MAINA, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Florent BORON, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2014-12/93 : Rémunération des enseignants lors des études surveillées et/dirigées

RAPPORTEUR : Karel KURZWEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE l'application des taux maximum pour la rémunération de l'heure d'enseignement pour l'étude dirigée, de l'heure d'étude surveillée et de l'heure de surveillance des enfants pour les enseignants concernés selon le tableau ci-dessous :

Enseignants concernés	Taux maximum de l'heure d'enseignement	Taux maximum de l'heure d'étude surveillée	Taux maximum de l'heure de surveillance
Instituteurs, directeurs d'école élémentaire	21,61 €	19,45 €	10,37 €
Instituteurs exerçant en collège	21,61 €	19,45 €	10,37 €
Professeurs des écoles de classe normale	24,28 €	21,86 €	11,66 €
Professeurs des écoles hors classe	26,71 €	24,04 €	12,82 €

DIT que les taux seront modifiés selon les tarifs en vigueur publiés au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale pour tenir compte de l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL représentée par Karel KURZWEIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Thomas BATIGNE, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Gérard PARFAIT, Agathe SCARDILLI représentée par Éric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS représenté par Camilla BURG, Karine LATOS-MAINA, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Florent BORON, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2014-12/94 : Indemnité représentative de logement (IRL) des instituteurs pour l'année 2014 : proposition de taux de base

RAPPORTEUR : Karel KURZWEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROPOSE à Monsieur le Préfet le maintien pour l'année 2014, du taux de base mensuel de l'indemnité représentative de logement des instituteurs de l'année 2013, soit 234 € par mois.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL représentée par Karel KURZWEIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Thomas BATIGNE, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Gérard PARFAIT, Agathe SCARDILLI représentée par Éric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS représenté par Camilla BURG, Karine LATOS-MAINA, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Florent BORON, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2014-12/95 : Adhésion au contrat groupe d'Assurance Statutaire du CIG

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Saint-Nom-la-Bretèche par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire selon les conditions ci-dessous :

DESIGNATION DES RISQUES	CONTRAT ACTUEL du 1/1/2010 au 31/12/2014		PROPOSITION du 1/1/2015 au 31/12/2018	
	FRANCHISES	TAUX	FRANCHISES	TAUX
Décès	Sans franchise	0,22%	Sans franchise	0,18%
Accident de service et maladies professionnelles	0 jour fixe	0,90%	0 jour fixe	0,97%
Longue maladie, longue durée, invalidité, disponibilité	0 jour fixe	1,50%	90 jours fixes	2,84 %
Maternité / Adoption	30 jours fixes	0.40%	10 jours fixes	0,35 %
Revalorisation des taux dans le cadre de la loi n° 2010/1330 du 9/11/2010 de réforme des retraites		3,02 % 2013 et 2014 revalorisation à 3,23 %		
TAUX		3,23 %		4,34 %

DECIDE d'adhérer, à compter du 1^{er} Janvier 2015, au contrat d'assurance groupe (2015-2018) et jusqu'au 31 décembre 2018 pour les agents CNRACL pour les risques décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, au taux de 4,34 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 10 jours sur le risque maternité et de 90 jours sur le risque longue maladie/longue durée ;

PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe et tout avenant y afférant sur la durée du contrat.

PREND ACTE que la commune pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL représentée par Karel KURZWEIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Thomas BATIGNE, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Gérard PARFAIT, Agathe SCARDILLI représentée par Éric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS représenté par Camilla BURG, Karine LATOS-MAINA, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Florent BORON, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2014-12/96 : Conventions d'objectifs et de moyens avec les sections TENNIS et BMX de l'USSNB - Autorisation donnée à M. le Maire pour signer

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens, avec les sections Tennis et BMX de l'USSNB, afin de préciser les modalités de partenariat entre la commune et des deux associations.

Les conventions sont établies, pour une durée d'un an à dater du 1^{er} janvier 2015.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL représentée par Karel KURZWEIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Thomas BATIGNE, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Gérard PARFAIT, Agathe SCARDILLI représentée par Éric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS représenté par Camilla BURG, Karine LATOS-MAINA, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Florent BORON, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2014-12/97 : Tarifs de la régie publicitaire des supports périodiques

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE les tarifs ci-dessous :

➤ **Grand Angle**

- 1 page :
 - Page intérieure : 950€ HT
 - 1^{ère} page intérieure : 1250€ HT
 - 3^{ème} de couverture : 1250€ HT
 - 4^{ème} de couverture : 1500€ HT
- 1/2 page : 425€ HT
- 1/4 page : 156€ HT
- 1/8 page : 80€ HT

Remises (la remise commerce local est cumulable - en cascade - avec les remises de volume) :

- 2 parutions : - 5 %
- 3 parutions : - 10 %
- 4 parutions : - 15 %
- Commerçant de la commune : - 30 %

➤ **Guide pratique et des associations**

- 1 page :
 - Page intérieure : 950€ HT
 - 1^{ère} page intérieure : 1250€ HT
 - 3^{ème} de couverture : 1250€ HT
 - 4^{ème} de couverture : 1500€ HT
- 1/2 page : 500€ HT
- 1/4 page : 220€ HT
- 1/8 page : 110€ HT

Pas de remises.

Vote à 25 voix pour et 4 voix contre.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL représentée par Karel KURZWEIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Thomas BATIGNE, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Gérard PARFAIT, Agathe SCARDILLI représentée par Éric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS représenté par Camilla BURG, Karine LATOS-MAINA, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Florent BORON, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

ONT VOTÉ CONTRE : Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD.

N° 2014-12/98 : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples – Avis sur Les demandes d'adhésion des communes de Davron et d'Epône

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE les demandes d'adhésion de Davron et Epône à la section Fourrière du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL représentée par Karel KURZWEIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Thomas BATIGNE, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Gérard PARFAIT, Agathe SCARDILLI représentée par Éric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS représenté par Camilla BURG, Karine LATOS-MAINA, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Florent BORON, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2014-12/99 : Ouverture du marché forain le vendredi après-midi

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE les tarifs ci-dessous :

Tarifs de droits de place sur le marché forain le vendredi matin, à compter du 19 décembre 2014

Abonné : 3,07 € le mètre linéaire

Non abonné : 5,12 € le mètre linéaire

Tarifs de droits de place sur le marché forain le vendredi après midi, à compter du 19 décembre 2014

Abonné : 3,07 € le mètre linéaire

Non abonné : 5,12 € le mètre linéaire

Vote à 25 voix pour et 4 voix contre.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL représentée par Karel KURZWEIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Thomas BATIGNE, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Gérard PARFAIT, Agathe SCARDILLI représentée par Éric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS représenté par Camilla BURG, Karine LATOS-MAINA, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Florent BORON, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

ONT VOTÉ CONTRE : Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD.

N° 2014-12/100 : Désignation d'un nouveau membre suppléant du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offre

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNE Monsieur Christian GHEZ comme représentant suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offre.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL représentée par Karel KURZWEIL, Florent BORON, Eric

FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Thomas BATIGNE, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Gérard PARFAIT, Agathe SCARDILLI représentée par Éric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS représenté par Camilla BURG, Karine LATOS-MAINA, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Florent BORON, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2014-12/101 : Désignation d'un nouveau membre du Conseil Municipal au sein du Comité de Jumelage entre la ville de Rösrath et les communes de Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay, Feucherolles et Crêpières

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNE Monsieur Christian GHEZ comme représentant au sein du Comité de Jumelage entre la ville de Rösrath et les communes de Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay, Feucherolles et Crêpières.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL représentée par Karel KURZWEIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Thomas BATIGNE, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Gérard PARFAIT, Agathe SCARDILLI représentée par Éric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS représenté par Camilla BURG, Karine LATOS-MAINA, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Florent BORON, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2014-12/102 : Désignation d'un nouveau membre du Conseil Municipal au sein de la commission urbanisme, cadre de vie et sécurité

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNE Monsieur Christian GHEZ comme représentant au sein de la commission urbanisme, cadre de vie et sécurité.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL représentée par Karel KURZWEIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Thomas BATIGNE, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Gérard PARFAIT, Agathe SCARDILLI représentée par Éric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS représenté par Camilla BURG, Karine LATOS-MAINA, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Florent BORON, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

D) Questions diverses

La séance prend fin à 22h15.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 18 décembre 2014.

Affiché le 20 décembre 2014.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,
Vice-président de la communauté
de communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA

